



Info Confrançon

Décembre 2019 - Bulletin municipal n° 50
www.confrancon.fr



**Inauguration de la traversée du Logis Neuf
Samedi 19 octobre 2019**

Sommaire



Le mot du Maire 3

Invitation 4



Vie communale

Inauguration de la traversée du Logis Neuf 5

Investissements 2019 6

Label national de la qualité de vie : le label 1 Fleur confirmé .. 8

Le photovoltaïque sur le gymnase, un an après 9

Électricité : le choix de l'Énergie verte 9

Etat civil 2019 10

Tarifs des locations 11

Entreprises locales 12



Vie scolaire

L'école de Confrançon 14

Vie associative

Liste des associations 16

Vie des associations 17



Environnement - Territoire

Du côté de la Communauté d'Agglomération 23

Des ateliers avec papa et maman au multi-accueil 23

Déchets : dépôts volontaires, la suite 24



Divers

Arrêté municipal permanent 28

Nuisances sonores 29

Inscription sur les listes électorales 30

Calendrier des fêtes 31

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie

1 place de la Mairie,
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
E-mail: mairie@confrancon.fr
Site internet: www.confrancon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Vendredi : 15h00 à 19h00

Numéros utiles

- École de Confrançon
04 74 25 24 31
- École de Curtafond
04 74 25 70 41
- Crèche Câlins et Trotinettes
04 74 30 14 37
- Garderie & Centre de Loisirs
Copain-Copine : 04 74 25 22 53
- Restaurant scolaire
04 74 50 27 53

Directrice de publication :

Christiane Colas (Maire)

Secrétariat de mairie : Nicolas Michalet et
Roselyne Magnin

Commission information :

Chrystelle Guixa, Jean-Paul Buellet,
Joëlle Taboulot, Sylvie Triplet,
Jean-Luc Fromont

Conception graphique : Gary Leroux

Imprimé sur papier recyclé par Comimpress





» **Une commune n'est pas une entreprise qui cherche à faire des bénéfices, mais une instance de services publics qui doit viser à améliorer le cadre de vie de la population.** »

Le Maire et la République

2020 sera l'année des élections municipales. Beaucoup de concitoyens le savent déjà : après 25 années de mandat dont 19 de Maire, il est temps pour moi de céder la place ! Mais avant de partir, il m'est permis de rédiger un dernier édit dans ce bulletin municipal et, à cette occasion, je salue le travail accompli par l'équipe de la commission information.

Lorsque j'ai été élue, j'avais une haute idée de la fonction de Maire et je me suis impliquée sans retenue dans cette tâche, mais, comme beaucoup de mes collègues, je n'ai pas été épargnée par les critiques, voire les menaces durant ces années ! Il est vrai que les derniers projets de la municipalité adoptés par le conseil municipal étaient de grande envergure, impactant fortement les finances de la commune, ce qui concernait au premier chef les riverains et contribuables.

Toutefois, je voudrais rappeler que notre République démocratique, par chance, permet d'élire les conseillers municipaux représentant les habitants de la commune et, qu'une fois élus, ce sont eux les membres agissant de la collectivité. Une commune n'est pas une entreprise qui cherche à faire des bénéfices, mais une instance de services publics qui doit viser à améliorer le cadre de vie de la population.

J'ai eu la chance d'être élue au sein d'une intercommunalité forte, aux compétences avérées et porteuse de nombreux projets qui ont magnifiquement fait évoluer notre territoire.

En tout cas, je suis restée passionnée par ma fonction pour laquelle j'ai donné sans compter. Je pense avoir contribué, même modestement, au développement harmonieux de notre village que j'aime toujours autant depuis le 1er jour où j'y suis arrivée avec ma famille.

J'ai rencontré des femmes et des hommes intéressants, attachants même, et je n'aurai jamais autant appris que durant toutes ces années. C'est aussi l'occasion de remercier tous mes compagnons de route qui ont œuvré à mes côtés. Espérant avoir convaincu un nombre suffisant de personnes qui se présenteront aux élections municipales, je voudrais rappeler que le premier devoir d'un citoyen est de s'inscrire sur les listes électorales, puis de venir aux urnes les 15 et 22 mars prochains.

Chers concitoyens, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et je vous invite tous chaleureusement à assister à ma dernière présentation des vœux le 4 janvier 2020.

**Votre maire,
Christiane COLAS**

*Christiane COLAS, Maire de Confrançon et l'équipe municipale
invitent toute la population à la cérémonie des vœux
samedi 4 janvier 2020, 15 heures à la salle des fêtes.*

*Ce temps fort de la vie communale sera l'opportunité d'accueillir les nouveaux habitants,
d'échanger autour des projets actuels et futurs portés par la municipalité et d'honorer
certains de nos sapeurs-pompiers.*

*Nous partagerons ensemble le verre de l'amitié en toute convivialité.
Meilleurs vœux 2020*



Repas réussi pour nos aînés le 8 septembre

Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité inviter et offrir un moment de convivialité à nos aînés de plus de 70 ans de la commune.

Beaucoup ont répondu favorablement à cette invitation dont de nombreux « jeunes seniors ».

C'est donc dans la joie et la bonne humeur que 45 personnes ont partagé le repas préparé et servi par les membres du CCAS.

Tapioca, pâte en croûte, bœuf bourguignon accompagné de son gratin dauphinois, fromage blanc, moelleux chocolat et crème anglaise ont séduit les papilles de chacun.

Ce repas s'est clôturé par la révision des classiques en chansonnette.

Pour les personnes qui n'ont pas pu assister à ce repas, un colis leur sera apporté pour les fêtes de Noël.



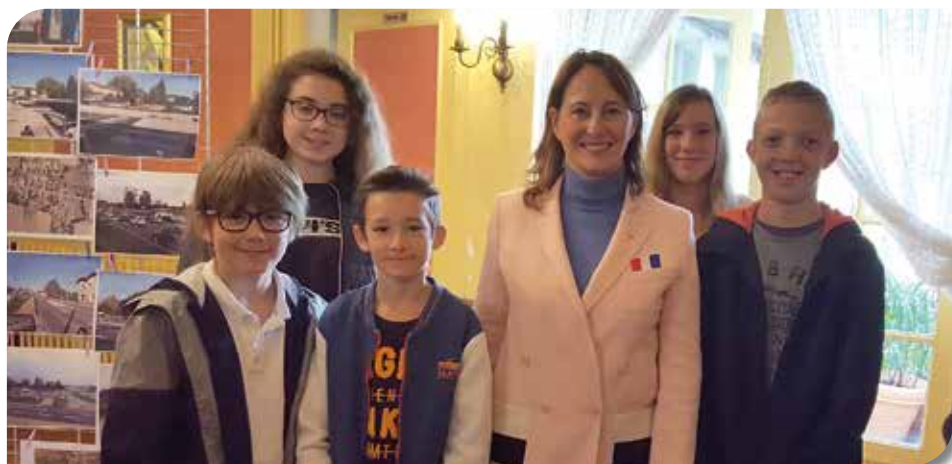
Sylvie TRIPLET
Conseillère municipale

Inauguration de la traversée du Logis Neuf

Christiane COLAS, Maire et ses conseillers municipaux avaient choisi le samedi 19 octobre pour inaugurer la traversée du Logis Neuf. Ce petit événement pour notre village de Confrançon a réuni de nombreux responsables associatifs locaux, des représentants des jeunes générations, des maires et élus de collectivités voisines, des journalistes de la presse écrite et télévisuelle, Mr le Préfet de l'Ain et... Ségolène ROYAL, Ambassadrice des Pôles Arctique et Antarctique, Ancienne Ministre et Présidente de la COP21.

Très entourées, Christiane COLAS et Ségolène ROYAL étaient côte à côte pour couper le ruban sur la place multimodale, qui symbolise la convergence entre le village de Confrançon et les fonctions passées de Ministre de l'environnement et actuelles d'Ambassadrice des Pôles de Mme ROYAL.

Mme le Maire a d'abord rappelé être « montée à Paris » en 2016 pour rencontrer Ségolène ROYAL au ministère afin de signer une convention alors que le réaménagement du Logis Neuf n'en était qu'à ses prémises. Pour son projet ambitieux, en particulier la place multimodale favorisant



les transports propres, la commune de Confrançon au sein du territoire du Bassin de Bourg en Bresse venait d'être lauréate de l'appel à initiatives « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Environnement. Ce dispositif a été déterminant dans la mise en œuvre du projet du Logis Neuf, amenant 181 000 € de subvention TEPCV en faveur des investissements vertueux pour l'environnement.

Le cortège d'invités s'est ensuite lancé dans la traversée pédestre du Logis Neuf, empruntant les nouveaux aménagements pour se rendre à l'Hôtel-Restaurant de Bresse.

Là, Christiane COLAS, Ségolène ROYAL, Mr le Préfet et Jean-Yves FLOCHON, Vice Président du Conseil Départemental ont tour à tour pris la parole.

Le projet de réaménagement du Logis Neuf a été décrit :

- dans ses objectifs : sécuriser la traversée de l'agglomération, améliorer le cadre de vie et d'activités, favoriser les transports propres, moderniser l'assainissement pour respecter l'environnement ;
- et dans son budget : 2.3 millions d'€ de travaux subventionnés à 28%.

Un investissement important pour la commune que les différents usagers se sont très vite appropriés avec satisfaction. Les multiples contributeurs du chantier ont été vivement remerciés.

Ségolène ROYAL a précisé le sens de sa venue : quel point commun entre Confrançon et les pôles Arctique et Antarctique ? En cette période de réchauffement climatique, dans le village global qu'est la planète, les actions ici, par exemple en matière de transports ont un impact là-bas sur la fonte des glaciers, et inversement la fonte des glaciers va générer des millions de migrants climatiques dont certains en France, et impacter nos modes de vie. Tous, nous avons un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique : politiques, collectivités locales, citoyens.

Cette inauguration de la traversée de l'agglomération tournait la page de deux années de travaux, un nouveau chapitre s'ouvre sur un Logis Neuf où, souhaitons-le, il fera bon vivre.

Jean-Luc FROMONT,
conseiller délégué

Investissements 2019

Aménagement du Logis Neuf

Avancement : Terminé

Coût total : 2 308 838 € HT

- Lot 1 Terrassement, voirie, assainissement et réseaux secs = 1 024 000 € HT
- Lot 2 Réseaux humides, eaux pluviales et eaux usées = 708 500 € HT
- Lot 3 Espaces verts, mobilier urbain et revêtements qualitatifs = 382 000 € HT
- Ingénierie = 76 200 € HT
- Participation aux travaux réalisés par le SleA (Éclairage public, électrification et téléphone) = 118 138 € HT

Subventions attribuées pour ce projet : 644 961 €

- Etat (TEPCV pour la plateforme multimodale) = 181 000 €
- Région (pour la plateforme) = 36 000 €
- Département =
 - Place du Logis Neuf = 22 778 €
 - Accessibilité arrêts de car = 19 497 €
 - Amendes de police (volet routier de l'opération) = 150 000 €
 - Assainissement = 82 491 €
- Agence de l'Eau (pour l'assainissement) = 153 195 €

Coût net de subventions déduites : 1 663 877 €



Aménagement de la place de l'Église

Avancement : En cours

Coût total : 39 915 € TTC (provisoire)

Parvis de l'Église = 12 192 € TTC

Enrobé = 19 694 € TTC

Peinture marquage au sol = 541 € TTC

Eclairage public = 7 488 € TTC

(Restent une partie de l'éclairage et les abords et plantations)



Rénovation de la toiture du préau de l'école

Avancement : Terminé, réalisation faite en août 2019

Coût total :

- Rénovation toiture du local contre le préau = 2 254,19 € TTC
- Rénovation toiture du préau = 24 581,18 € TTC



Parking Mairie

Description : réfection du parking de la mairie en sablé chaulé

Avancement : Terminé, réalisé en juillet 2019

Coût : 5 059,25 € TTC (sur la dotation voirie 2019)



Réparation d'un appartement communal suite à un sinistre

Description : Suite à un dégât des eaux survenu le 31/01/2019, de nombreux travaux ont dû être entrepris pour la réparation de l'appartement situé au-dessus de la crèche intercommunale.

Avancement : Terminé

Coût : 14 758,98€ TTC

Prise en charge partielle par l'assurance



Columbarium

Description : Ajout d'une colonne funéraire au cimetière contenant 4 cases

Avancement : Terminé, réalisé en mars 2019

Coût : 4 765,00 € TTC

Voirie

En 2019, la dotation voirie allouée par la Communauté d'agglomération s'élevait à 59 131 € TTC auxquels s'ajoutent 1 933,59 € de reliquat 2018, soit un total de 61 064,59 € TTC. Sur proposition de la commission voirie, un programme global d'entretien de la voirie a été établi, comprenant des réparations d'enrobé, le renforcement de certaines chaussées, l'entretien des signalisations horizontales et verticales ainsi que divers travaux. Parmi ceux-ci, la réfection de la place de la mairie.

Les travaux de voirie ont été réalisés par la société Eurovia, titulaire du marché.

Martial LOISY
Adjoint à la voirie

Label national de la qualité de vie : le label 1 Fleur confirmé



Le jury régional des Villes et Villages Fleuris s'est déplacé sur Confrançon le 12 juillet dernier afin d'apprécier et d'évaluer les réalisations de la commune en termes d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie.

Le regard du jury ne porte pas seulement sur le fleurissement mais plus largement sur la qualité de vie, comme en témoigne le panneau qui a été dévoilé à l'occasion des 60 ans des « Villes et Villages Fleuris ».

Composé d'élus et de professionnels, le jury est chargé d'évaluer selon 6 critères :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement.

- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.



- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.

- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.

- Les actions complémentaires mises en

œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.



Début novembre, la bonne nouvelle est arrivée : la commune conserve son label 1 Fleur, qui était un temps menacé. Ce label récompense l'engagement de la commune en faveur de l'amélioration de la qualité de vie. Il se veut aussi un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires. Ainsi, le rapport du jury régional détaille-t-il des éléments de satisfaction et des éléments d'amélioration.

En premier lieu, le jury apprécie la participation des bénévoles du Comité de fleurissement qui œuvrent à l'embellissement de la commune. L'occasion pour nous tous de remercier Marie-Claude FELIX, Nicole GRAS, Jean BLANC, Marie-Louise JURADO, Marc CHAPATON, Christophe CHARTIER et Yves ARBEZ pour leur engagement. Le massif implanté par le Comité au printemps 2019 devant l'église a plu au jury. Réalisé avec l'appui technique de Mathieu

SAVOIE, horticulteur à Polliat et la contribution des agents techniques, il symbolise bien l'évolution du fleurissement au cours des dernières décennies : finies les jardinières avec des plantes annuelles très consommatrices d'eau et de main d'œuvre, place aux aménagements paysagers en pleine terre composés de plantes vivaces et arbustives plus économes en ressources. Le jury encourage d'ailleurs le Comité de fleurissement à poursuivre cette évolution vers des aménagements correspondant mieux au « standard » actuel orienté vers le développement durable.

Dans le même registre, l'engagement de la commune dans la démarche zéro pesti-

cide constitue un élément de satisfaction du point de vue de la gestion environnementale et la qualité de l'espace public.

Le jury a également jugé très intéressant l'aménagement de la traversée du Logis-Neuf, qui a permis l'intégration de nombreux massifs de plantes vivaces, d'arbres, la sécurisation du déplacement des piétons et vélos, la mise aux normes de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux aériens et l'installation des zones de stationnement et d'une aire de jeux pour les enfants. Les plantations d'arbres et arbustes prévues cette fin d'année devraient contribuer à rafraîchir les aménagements très minéraux de la place et de l'aire de jeux.

Cette visite du jury régional des Villes et Villages Fleuris et son rapport viennent indiquer qu'élus et Comité de fleurissement sont sur la bonne voie pour améliorer le cadre de vie sur la commune. Il reste cependant beaucoup à faire ensemble.

Présidente du Comité de fleurissement, Marie-Claude FELIX invite toutes les bonnes volontés à les rejoindre pour œuvrer dans la bonne humeur à l'embellissement du village.

Jean-Luc FROMONT, conseiller délégué

Le photovoltaïque sur le gymnase, un an après

Au mois de novembre 2018, Bresse Energies Citoyennes (BEC) posait 250m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase de Confrançon. L'inauguration a eu lieu en janvier 2019.

Après un été ensoleillé, la production envisagée de 40GWh annuel sera dépassée. Les habitants de Confrançon qui ont contribué à cette initiative peuvent être fiers d'avoir participé au nécessaire déve-

loppement des énergies renouvelables.

D'autres projets se sont concrétisés après Confrançon. L'école des Arbelles à Bourg et la tribune du stade de St Denis les Bourg ont été couvertes avec des installations de même puissance que celle du gymnase.

Une deuxième tranche d'installations se profile. Servas, Péronnas, Polliat sont les projets les plus avancés. Des réunions

publiques ont eu lieu et laissent envisager des financements citoyens locaux. Des contacts sont en cours pour d'autres communes.

La collecte citoyenne totale est maintenant de 110 000 €. Plus de 210 personnes y ont participé. Les enfants représentent 28% du montant total.

Antonin RAT
Bresse Energies Citoyennes

Électricité : le choix de l'Énergie verte

Le SieA (syndicat intercommunal de l'énergie et de l'e-communication de l'Ain) est coordonnateur depuis le 7 mai 2015 d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les abonnements de puissance importante. La commune est concernée par ce marché pour son gymnase depuis la réalisation des vestiaires. Le marché ac-

tuel prenant fin au 31/12/2019, il sera remplacé par un nouveau marché qui prévoit la possibilité d'opter pour 50% ou 100% d'énergie renouvelable.

Lors de sa séance du 20 septembre dernier, le conseil municipal a fait le choix à l'unanimité d'opter pour un abonnement composé de 100% d'énergie verte. L'électricité renouvelable est produite à partir

d'une source naturelle qui se renouvelle en permanence (l'eau, le soleil, le vent) à la différence des énergies non renouvelables dont les stocks sont limités et voués à s'épuiser un jour. Une modeste mais néanmoins utile contribution à la transition énergétique.

Etat civil 2019

Etat civil arrêté au 01/12/2019

Afin de protéger la vie privée des personnes concernées et en adéquation avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la commune vous communique le nombre de mariages, naissances et décès pour l'année 2019. Apparaissent sur les listes, uniquement les noms des personnes qui ont donné leur consentement à la diffusion de leur identité.

6 Mariages

Benjamin ANDRE et Coralie DUCHEMIN	le 06/07/2019
Fabien DIDIER et Adeline VUILLOT	le 06/07/2019
Eric André Jean LABORDE et Valérie CURNILLON	le 10/08/2019
Julien Guillaume Arthur BOUVAT et Floriane Marie Colette VILLARD	le 09/11/2019

5 Décès

Bernard Paul VERNE	le 07/03/2019
Arnaud Henri DU PORT DE LORIOLE	le 09/03/2019
Jean Rémy CHATELET	le 15/03/2019
Odette Marie PEULET veuve COLMARD	le 02/10/2019
Gisèle WEISS épouse FRIEMANN	le 25/11/2019

15 Naissances

Mohamed RUSHITI	né le 07/12/2018
Natéo, Charly BOUMAILA	né le 06/01/2019
Camille, Marie PELISSON	née le 06/03/2019
Antonin RIBES	né le 29/03/2019
Eliott GREFFERAT	né le 30/03/2019
Célia LEFEVRE	née le 17/04/2019
Safiya RUSITI	née le 25/05/2019
Aronn, Jean, Virgile DIDIER	né le 23/07/2019
Lucas, Jean-Christophe SARRON MEROT	né le 11/08/2019
Mohamed Ali RHALEM	né le 11/09/2019
Sofia BOUAQUINATE	née le 20/10/2019

Cimetière

Tarif des concessions et emplacements cinéraires, taxe d'inhumation

- Concession pour inhumation en pleine terre ou en caveau (2m²) pour 30 ans : 250€
- Concession pour inhumation en pleine terre ou en caveau (2m²) pour 50 ans : 400€
- Concession pour une case au Columbarium pour 15 ans : 650€
- Concession pour une case au Columbarium pour 30 ans : 1 200€
- Taxe de dispersion et d'inhumation : 30€

Règlement du cimetière

Le règlement du cimetière est visible en mairie et sur le site internet de la commune.

Tarifs des locations

La remise des clefs et l'état des lieux sont assurés par le secrétariat de mairie.
Prendre rendez-vous au 04 74 30 27 38.

Stationnement commercial

- Occasionnel :
25 € / jour / véhicule
- Commerçant régulier :
30 € / mois
- Taxi : 30 € / an

Bâtiment Salle des fêtes et autres - Délibération du 21/02/2014 et du 21/11/2014

CAUTION 300 €	Salle des fêtes	Cuisine	Annexe	Salle de réunion	Appenti du four
Associations communales ou de la Communauté d'agglomération					
Manifestation	55 €	45 €	20 €		Gratuit
Assemblée Générale, réunion	Gratuit		Gratuit	Gratuit	
Professionnels ou particuliers de la commune					
Manifestation 1er jour	180 €	60 €	80 €	30 €	20 €
Manifestation 2ème jour	50 €	30 €	40 €	30 €	20 €
Professionnels, particuliers hors commune ou associations hors Communauté d'agglomération					
Manifestation 1er jour	350 €	120 €			
Manifestation 2ème jour	100 €	60 €			
Assemblée Générale, réunion	60 € / demi-jour			30 € / demi-jour	

Espace Robert Busnel - Délibération du 23/10/2009

	Associations de la commune	Associations de la Communauté d'agglomération	Associations hors Communauté d'agglomération
Utilisation entraînement collectif	GRATUIT	6 € / heure 60 € / journée	10 € / heure 80 € / journée
Utilisation compétition, matches, tournois	GRATUIT	6 € / heure 60 € / journée	10 € / heure 80 € / journée
Centres de loisirs Crèche	GRATUIT	6 € / heure 60 € / journée	10 € / heure 80 € / journée
Manifestation sportive à but lucratif	40 €	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal
Manifestation non sportive à but lucratif	60 €	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal	Non prévu - examen individuel par le Conseil Municipal

Prêt et location de vaisselle

Associations et Particuliers de la commune

Le club des retraités gère le prêt de VAISSELLE aux associations de la commune et la location aux particuliers qui louent une des salles de Confrançon. Contact : Michèle PERRON (uniquement pour la vaisselle, aucune réservation ne sera prise en mairie), 06 70 74 53 24 au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

Prêt de matériel aux associations de la commune

La réservation de matériel et un contrat doivent être effectués auprès de la mairie 1 mois avant la date de la manifestation.

Location de matériel aux particuliers de la commune

La réservation de matériel et un contrat doivent être effectués auprès de la mairie, au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le règlement de la location ainsi que le dépôt de garantie seront demandés lors de la signature du contrat.

Matériel (caution : 500 € ou 1 500 €)	Stock	Tarifs	Casse ou perte Prix par objet
Banc 2x0,25	5	1 €	100 €
Chaise (lot de 8 chaises)	5 lots	3 €	50 €
Table 1,8 x 0,80 blanche	2	3 €	100 €
Table 2,50 x 0,80 blanche	14	3 €	150 €
Table 2,65 x 0,70 couleur bois	11	3 €	100 €
Remorque Caisse frigo avec timon voiture	1	85 €	Devis des dégats

Entreprises locales

Foulon... Isolation

Créée en 1988 à Mézériat, la SARL FOULON est une entreprise locale et dynamique reconnue spécialisée dans la plâtrerie peinture et l'isolation. Pour répondre à la croissance de ses activités, l'entreprise s'est implantée depuis 2009 à Confrançon dans de nouveaux locaux sis route de Bourg en Bresse.

Depuis sa création, l'entreprise défend ses valeurs dans le domaine de la transition énergétique par le choix de ses matériaux, de ses fournisseurs et des différentes techniques d'isolations pour l'amélioration de votre confort thermique et phonique.

Afin de répondre à une demande de plus en plus forte avec les aides gouvernementales sur les travaux d'amélioration d'isolation thermique, une nouvelle structure va voir le jour début 2020 sous le nom de FOULON ISOLATION. Située dans les bâtiments voisins et co-dirigée par son fils Yann, cette nouvelle entreprise vous



proposera une gamme d'isolants soufflés pour vos combles (laine de verre, laine de roche, ouate de cellulose) ou en panneaux (sous-faces de plancher bas), adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter dès à présent pour vos projets au 04 74 25 24 57 ou par mail foulonisolation@gmail.com.

De Fil En Pattes

Educatrice spécialisée, je travaille actuellement auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. J'ai longtemps travaillé dans un foyer de vie accueillant des personnes handicapées mentales vieillissantes et aussi avec des enfants en difficultés sociales.

Passionnée par les animaux et convaincue des bienfaits que ces derniers apportent aux personnes, j'ai souhaité allier ma passion à ma vie professionnelle. J'ai alors créé ma micro entreprise de médiation par l'animal « De Fil En Pattes ».

Titulaire du CCAD (Certificat de Capacité Animaux Domestiques), j'ai suivi l'année dernière la formation de médiation par l'animal avec l'Institut AGATEA.

La médiation par l'animal est une relation d'aide à la personne. L'animal, rigoureusement sélectionné joue alors un rôle d'intermédiaire dans la relation entre le professionnel et la personne ciblée lors d'activités récréatives, d'éveil, éducatives ou thérapeutiques.

Lapins, Cochons d'Inde et Chien m'accompagnent durant les séances. La motricité fine, la coordination, l'autonomie, la prise d'initiative, la valorisation de soi, la gestion des émotions, la socialisation, la mémoire, la concentration, l'apaisement, la stimulation sensorielle, etc. sont travaillés. Des



supports et des outils pédagogiques sont utilisés et mis à disposition durant les activités.

Mes ateliers s'adressent aux enfants, aux personnes en situation de handicap mental ou physique, aux personnes en difficulté sociale ou aux personnes âgées atteintes ou non de troubles cognitifs. J'interviens à domicile ou en institution, en individuel ou en petit groupe.

Formée en tant qu'intervenante au Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsures, j'initie des groupes de jeunes enfants de 3 à 10 ans aux bons comportements avec les chiens pour vivre en bonne harmonie avec eux dans la vie sociale et éviter les morsures.

Sensible à la nature, je peux aussi propo-

Le crochet créatif

Passionnée de crochet depuis des années, je réalise des châles, étoles, bonnets, snoods, layettes, napperons et beaucoup d'autres choses que vous pouvez retrouver sur ma page facebook. Possibilité de commander.

Jessy LAURENT

671 Route de Confrançon

06 86 65 61 82

Facebook : Le crochet créatif



ser mon aide à la création et à l'entretien de projet en lien avec notre environnement.

En novembre dernier, j'ai suivi une formation « Lire avec le chien », activité ludique qui permet à un enfant de trouver ou retrouver le plaisir de la lecture à haute voix. La présence bienveillante du chien qui n'est jamais dans le jugement est un élément facilitateur qui crée un climat de confiance propice à rassurer l'enfant mal à l'aise dans la lecture à haute voix. La lecture devient alors un temps de plaisir et de partage. Pour être efficace, cette activité de lecture avec le chien doit suivre une démarche pédagogique précise et être exercée par des professionnels compétents formés à la technique.

Afin d'avoir davantage d'informations, vous pouvez me contacter par téléphone au 07 84 06 51 37 ou par mail à defilenpattes01@hotmail.com.

Vous pouvez enfin me retrouver sur Facebook en tapant De Fil En Pattes.

Mme Séverine SHIRE AFRAH

252 Route de Loriol à Confrançon

Un nouveau garage à Confrançon

Installé depuis quelques mois sur notre commune au 87, Route de Saint Didier d'Aussiat près du carrefour de l'Effondras, Philippe CESSIN, gérant de son entreprise GARAGE TECHNIQUE AUTO vous accueille du lundi au samedi pour l'entretien et les besoins de vos véhicules, toutes marques confondues.

Au cours de ses 29 années d'expérience acquise auprès de grands groupes tels que Peugeot Sport, Subaru ou encore Renault, mais aussi dans sa passion du rallye automobile, il a su évoluer et se former aux nouvelles technologies de l'électronique qui sont de plus en plus présentes sur nos



véhicules.

Ainsi, GARAGE TECHNIQUE AUTO, au-delà des interventions mécaniques, de la ré-

novation des optiques de phares, de son partenariat avec le centre de montage Allopneus, utilise des logiciels professionnels récents et pointus permettant de réaliser les diagnostics pannes et effacer les défauts liés, d'effectuer la conversion des véhicules essences au bio-éthanol ou même encore d'améliorer les performances par reprogrammation de puissance moteur. N'hésitez pas à prendre contact au 09 54 24 13 81, Corinne vous renseignera avec sympathie au bureau et parfois...à l'atelier également !

Philippe et Corinne
GARAGE TECHNIQUE AUTO

Isabelle Joly Agent commercial Immobilier à Confrançon

Vous vendez ou vous souhaitez acquérir un bien immobilier

Vous serez accompagnés, conseillés et pris en charge dans votre projet immobilier avec des moyens professionnels et personnalisés.

Je propose des estimations gratuites pour les habitants de Confrançon.

Pour vous, Vendeurs ou Acquéreurs, je travaille en partenariat avec l'agence « Thoissey immobilier », une équipe de 40

ans d'expérience !

Les biens confiés par vos soins seront mis en avant avec une diffusion nationale sur le net de haute qualité.

La situation du siège de cette agence me permet notamment, en plus des acquéreurs potentiels de la région, de vous faire bénéficier d'une clientèle lyonnaise et caladoise en recherche de biens spécifiques dans le secteur.



Votre Contact à Confrançon :
Isabelle Joly
Tél : 06 89 35 61 58
isabelle.joly.immo@gmail.com

PLAF'01

Installé sur notre commune de Confrançon, au-delà de trouver une solution pour la rénovation de tous types de faux plafonds, je vous propose d'intervenir pour votre isolation thermique et acoustique dans les entreprises et bâtiments. Pour les particuliers, je me mets à votre service pour vos travaux de rénovation et aménagements placo comme vos combles par exemple.

Monsieur CLAIRET
06 15 58 64 29
plaf01@sfr.fr

L'école de Confrançon



L'équipe de l'école

De gauche à droite Céline RAPY (ATSEM), Oria Medjel DOUARD (AVS), Khadija ZANKADI (ATSEM) le matin qui remplace cette année Valérie COLAS (en congé maternité), Cécile TROIGROS (ATSEM les après-midi) et Emmanuelle DILAS (ATSEM)

L'équipe pédagogique

Rachel DEREGNAUCOURT en MS-GS, Sandra CAILLY en MS-GS également Alexandra PRIORE en PS-MS, Aurélie DOUCET en CP et directrice, Noémie PILLIARD à mi temps avec Roselyne ARMELIN (c'est elle la titulaire du poste) arrivée cette année sur l'école qui a les CE1. Elle remplace Mme Geneviève BONNA, partie exercer à Méziériat après 12 ans à Confrançon. Il manque sur la photo Anne -Sophie BACHARACH qui enseigne dans la classe des CP tous les lundis pendant la décharge de direction.



Autour du livre et de la lecture

Comme les autres années, l'école s'associe à la bibliothèque pour un projet autour du livre et de la lecture. 3 fois dans l'année toutes les classes iront à la bibliothèque et bénéficieront d'un moment avec Josette CARRY, conteuse.





La grande lessive

Le jeudi 17 d'octobre, un peu avant les vacances, les parents ont été invités à l'école pour le projet de la «grande lessive». Durant la matinée, ils ont aidé leur enfant à créer un «chef d'œuvre» sur le thème «les couleurs d'automne». Les dessins ont ensuite été suspendus sur des fils à linge sous le préau de la cour des maternelles.



Effectifs

Les effectifs de l'école ont peu changé cette année, avec 131 inscrits à la rentrée (135 en 2018)

- 22 en PS chez Mme PRIORE,
- 24 en MS, répartis chez Mmes PRIORE, CAILLY et DEREGNAUCOURT
- 30 en GS répartis chez Mmes CAILLY et DEREGNAUCOURT
- 27 en CP, chez Mme DOUCET
- 28 CE1 chez Mme ARMELIN, les autres CE1 sont scolarisés sur Curtafond dans la classe de Mme SINARDET

Le RPI compte 211 élèves répartis sur Confrançon et Curtafond.

Liste des associations

Ecole et Culture

Copain-Copine

Garderie périscolaire, centre de loisirs, aide aux devoirs

Nathalie CARJOT : 06 37 99 34 64

carjot.nathalie@orange.fr

Marie-Laure LOUVET, directrice :

04 74 25 22 53

copain-copine01@orange.fr

Restaurant scolaire

Maud-Alexandra REBREYEND :

06 12 45 82 00

Magali DESPLANCHES : 06 66 54 42 32

cantine.confrancon.curtafond@gmail.com

Sou des écoles laïc

Johanne BACON : 06 75 78 00 49

phoebebacon@hotmail.com

Loisirs & culture, bibliothèque

Annie CONVERT : 06 33 63 61 35

associationloisirsetculture@gmail.com

Ami-mots : Scrabble

Rosa Marie HOAREAU : 04 74 30 24 21

rose-marie.hoareau@orange.fr

Sports

Football club

Jean-Philippe DESMURS : 06 30 03 48 68

jeanval.desmurs@orange.fr

A.S.C. Basket, co-présidentes

Erika MARTIN : 06 25 33 56 04

martinerika1703@gmail.com

Julie DUCLOS : 06 47 91 97 19

duclos.j@orange.fr

Gym à Confrançon

Martine MATHY : 06 71 03 83 36

gym.confrancon01@orange.fr

Planète Tennis

Vincent QUIVET : 06 63 34 81 12

planete-tennis@fft.fr

Autres

Amicale

des anciens combattants

David MOREL : 06 31 38 23 35

Amicale

des sapeurs pompiers

Olivier GARCIA : 07 86 93 66 10

amicalepompiersconfrancon@gmail.com

Club des retraités

Marc CHAPATON : 04 74 30 21 90

Comité de fleurissement

Marie-Claude FELIX : 04 74 30 26 07

felix.marie.claude@wibox.fr

Comité paroissial

Christiane DELEBASSEE : 04 74 30 20 22

Société de Chasse

Gérald DACQUEMBRONNE :

06 08 14 37 99

Conscrits

Manon FLAMAND

conscrits.confrancon@gmail.com

Faites connaître votre événement

Vous organisez un événement à destination du grand public (concert, exposition, spectacle, manifestation gastronomique ou sportive, etc.) ? Vous souhaitez le faire connaître, notamment sur les sites Internet de l'Office de tourisme, de la Ville de Bourg-en-Bresse (pour les événements organisés dans la commune), de la Ca3B, d'Aintourisme, du Département de l'Ain – liste non exhaustive, mais aussi dans des calendriers papier proposés par ces institutions ?

Nous vous invitons à **renseigner les informations** relatives à votre manifestation en **quelques instants** sur <https://www.bourgenbressetourisme.fr/vous-organisez-un-evenement/>.

Les données déposées seront validées par l'Office de tourisme pour être ensuite **publiées sur les différents supports de communication** concernés. En cas de doute ou d'éléments manquants, nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Une question ? Besoin d'aide ? Cathy est à votre écoute > 04 74 22 83 58 - evenements@bourgenbressetourisme.fr

Les conscrits sont là !

La tradition se perpétue cette année encore !

En effet, depuis septembre dernier, tous les samedis, les conscrits sillonnent les chemins du village afin de rencontrer les habitants de la commune. Reconnaisables à leurs sifflets, drapeaux et leur charrette ; c'est avec joie et bonne humeur, que les jeunes nés en 2000, 2001 et 2002 partagent un moment de convivialité avec les confrançonnais(es).

Les fonds récoltés lors des tournées permettent aux conscrits d'organiser le traditionnel banquet des classes, qui aura lieu le dimanche 1er mars 2020. Cette année, les classes en 0 et 5 seront mises à l'honneur. Au programme de ce jour de fête: la traditionnelle messe des conscrits, suivie des photos des classes (auxquelles sont présents également les enfants âgés de 10 et 15 ans), puis de l'apéritif et du repas.

Le lendemain, lundi 2 mars, tous les ha-



bitants de la commune sont chaleureusement conviés aux matefaits des conscrits, pour passer un moment festif à leurs côtés. Les fameuses crêpes sont soigneusement préparées dans la journée par les conscrits et offertes dès 18h à la salle des fêtes de Confrançon.

Renseignements :

Manon FLAMAND, présidente :

07 87 68 59 21

conscrits.confrancon@gmail.com

Club des retraités

Le Club a été fondé début 1978 alors qu'il comptait à l'époque 45 adhérents pour monter à plus d'une centaine l'année suivante.

Actuellement, la moyenne d'âge est plus élevée, et le nombre d'adhérents n'est plus que de 30. Toute personne est la bienvenue !

Nous conservons les 2 concours de belote qui amènent beaucoup de personnes de l'extérieur.

Pour maintenir la bonne humeur et la convivialité, le Club se réunit une fois par mois de septembre à mai (jeux de cartes, scrabble, etc.).

Attention, le jour va changer car à compter de janvier 2020, le Club se réunira le 2^{ème} mercredi du mois.

Nous déjeunons au restaurant en juin pour marquer les vacances et en décembre, nous nous réunissons pour le repas de Noël et l'Assemblée Générale.

Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année à tous !

Renseignement :

Marc CHAPATON, Président :

04 74 30 21 90

Clubs des retraités intercommunaux

La marche des clubs des retraités se fera le **lundi 18 mai 2020** à Confrançon

Le rendez-vous est fixé devant la salle des fêtes, pour un départ à 14 h.

Parcours de 3 à 5 km et de 8 à 10 km pour les plus vaillants.

Un goûter sera offert par le club de Confrançon.

Bienvenue à tous !



Du nouveau à Copain-Copine

Gérée par des parents bénévoles et des salariées, l'association COPAIN-COPINE existe depuis plus de 20 ans, proposant les activités suivantes :

- accueil périscolaire avant et après l'école
- accueil de loisirs extrascolaires les mercredis, petites vacances et Juillet
- aide aux devoirs les jeudis soirs avec inscription libre du CP au CM2 (qui est encadrée par des bénévoles).

L'équipe d'animation est assurée par Marie-Laure LOUVET, Marina COMTET, Marina GONNET et Patricia PETROP.

Cette année, deux personnes qui venaient pour l'aide aux devoirs sont parties. Nous les remercions pour ces années passées auprès des enfants. Je fais donc un appel aux personnes aimant les enfants et qui seraient intéressées pour venir renforcer l'équipe de l'aide aux devoirs. Merci de vous adresser à Marie-Laure LOUVET. Les enfants ont besoin de vous !

Au mois de Juin, nous avons fait passer dans les cartables un appel aux parents pour venir renforcer le bureau et celui-ci a été entendu : 6 personnes sont en effet venues nous rejoindre et c'est avec un grand plaisir que nous les avons accueillies : Alexandra DA COSTA OLIVEIRA, Aurélie ECORCE, Angélique GIGAN, Adeline PLATRE, Anne-Laure PONCET et Sandra ROZIER.

Au mois de Juillet, la nouvelle structure de jeu a été livrée : les enfants ont pu l'inaugurer avec grande joie dès la rentrée de Septembre.

Le 6 Octobre, nous avons organisé, comme tous les deux ans, notre bourse aux jouets qui cette année a fait le double d'entrées de visiteurs et les 59 exposants en ont été ravis, notamment de leurs bonnes ventes. Pour 2020, le bureau a décidé de faire une deuxième manifestation.

Dates à retenir pour 2020

- **vendredi 27 mars** : Assemblée Générale
- **samedi 6 juin** : vente de pizzas
- **dimanche 11 octobre** : Bourse aux jouets

J'espère vous voir nombreux à notre Assemblée Générale ainsi qu'à nos manifestations.

Je souhaiterai remercier vivement l'ensemble du bureau et l'équipe d'animation pour leur travail et leur sourire formidables.

Nathalie JOLY (CARJOT)



Nouvelle structure de jeux

Renseignements :

Nathalie JOLY (CARJOT), Présidente :

06 37 99 34 64

Marie-Laure LOUVET, Directrice :

04 74 25 22 53

copain-copine01@orange.fr



Sortie calèche à Chatillon-sur-Chalaronne

Les Foulées du Logis 2019

Edition 3

Les membres de Planète Tennis et les 52 bénévoles de Confrançon peuvent être fiers de l'organisation mise en place pour cette 3^{ème} édition des Foulées du Logis. L'espace Robert BUSNEL a pleinement satisfait les concurrents des différentes courses.

Les compétitions jeunes ont quelques peu été boudées, est-ce l'obligation du certificat médical, un manque de communication, la météo ?

5 enfants de la catégorie «microbes» ont participé à la 1^{ère} course de la journée. Un seul poussin engagé sur la 2^{ème}, tout en aménageant son parcours, a pu concourir avec ses copains benjamins, jeunes sapeurs pompiers qui cette année encore furent fidèles à la course de Confrançon.

Les 7 minimes, pour la plupart jeunes sapeurs également, ont rivalisé avec leur aînés sur une partie des parcours adultes, accompagnant ainsi les 86 concurrents inscrits sur les 6 et 10 km.

Parcours qui cette année encore fut apprécié malgré ses quelques bosses et une



météo exécrable, cette dernière ayant engendré une participation moyenne.

Quelques marcheurs ont parcouru les 11 km de la randonnée initiée et balisée par Alain et Gilles, les spécialistes de la discipline.

L'implication des partenaires locaux, de même que la présence de nombreux bénévoles, représentant l'ensemble des as-

sociations de la commune motivent les organisateurs à poursuivre leurs efforts pour la 4^{ème} édition, qui se déroulera le samedi 17 octobre 2020.

Bénévoles, coureurs, marcheurs, dès à présent retenez cette date.

A bientôt, à fouler les chemins et charnières de notre commune.

Jean-Paul BUELLET, conseiller délégué

ASC Basket

La saison 2019/2020 est ouverte ! L'ASC Confrançon a pu, cette année, créer deux équipes séniors en plus de l'équipe Pré-Régionale Féminine. En effet, elle a inscrit une équipe en championnat départemental Féminin 2 et une en championnat départemental Masculin 3.

Toujours dans les nouveautés, l'ASC Confrançon s'est associée avec le club de l'US Vonnas pour une entente sur deux équipes : les U13 Masculins et les U15 Féminines, ce qui permet aux jeunes de ces catégories de continuer à pratiquer le basket.

Le club compte cette saison 10 équipes al-

lant des U7 aux Séniors. Nous remercions tous nos bénévoles : coaches, techniciens et dirigeants, qui œuvrent chaque week-end dans l'organisation des rencontres et des manifestations.

De saison en saison, nous essayons de faire vivre l'esprit familial au sein de notre club. Aussi, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons parmi nous.

Le planning des matchs est disponible à l'entrée du gymnase et sur notre site internet. N'hésitez pas à le consulter afin de venir supporter nos équipes ! A très vite dans notre gymnase.

Site du club :

<http://club.quomodo.com/asconfrancon-basket>

Adresse mail du club :

basketasconfrancon@gmail.com
Erika MARTIN, Co-Présidente :
06 25 33 56 04
martinerika1703@gmail.com
Julie DUCLOS, Co-Présidente :
06 47 91 97 19
duclos.j@orange.fr

Foot au féminin

Le FCCCSMSD en rêvait, les filles l'ont fait. C'est arrivé au moment où l'on s'y attendait le moins, le club s'est doté d'une section féminine. Effet coupe du monde ? Une vingtaine de joueuses ont formé ce groupe, tous niveaux et tous âges confondus sur le terrain le jeudi soir de 19h30 à 21h. Florent et Fabien GOY encadrent les entraînements. On peut déjà noter d'énormes progrès. A ce jour pas d'engagement en championnat mais les filles espèrent pouvoir disputer quelques matchs amicaux d'ici la fin de saison. C'est toujours dans la bonne humeur et dans le respect que se déroulent les séances. Toutes volontaires souhaitant rejoindre le groupe sont les bienvenues.

Renseignements :

Jean-Philippe DESMURS : 06 30 03 48 68



La gym à Confrançon

Il est encore temps de vous inscrire pour la saison 2019/2020 !

Renseignements :

gym.confrancon01@orange.fr



Gym douce

le jeudi de 15h45 à 16h45 à la salle des fêtes avec Marie-Claude DE BONI



Badminton

le mercredi de 18h30 à 20h20 au gymnase



Zumba

le lundi de 20h à 21h à la salle des fêtes avec Elisabeth SANTINHO



Sports collectifs

(Volley, Basket, Hand, foot) le mercredi de 20h30 à 22h30 au gymnase



Gym Tonique

le jeudi de 20h à 21h à la salle des fêtes avec Jean-Philippe GAY

Association Loisirs et Culture

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque Municipale de Confrançon (à côté de la Mairie) vous accueille les mardis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de Noël du 22/12/2019 au 6/01/2020.

L'accès au prêt est gratuit pour les enfants et les étudiants. Il est de 5 € par an pour un adulte seul ou un couple. Près de 6000 documents pour tous les publics, romans, albums, documentaires, bandes dessinées, cd musique, revues diverses et variées, vous attendent.

Tout au long de l'année, la bibliothèque achète des nouveautés adultes et enfants. De plus, nous avons la possibilité de vous réserver des livres ou des cd que nous n'avons pas auprès de la Direction de la Lecture Publique de l'Ain. Vous pouvez visiter le site, <http://lecture.ain.fr> afin de faire votre pré sélection.

Le portail internet dédié aux associations et aux bibliothèques du pôle territorial de Montrevel-en-Bresse est aussi à votre disposition pour faire vivre votre compte et connaître notre collection.

www.culturenvies.fr

Diverses animations sont proposées tout au long de l'année : Premières pages, le Département offre un livre à votre enfant né l'année précédente, matinée récréa-



tive organisée à la bibliothèque pour la remise de l'album ; Soirée soupe aux jeux ; mais aussi, partenariat avec les écoles, le Centre de Loisirs...

Prenez le temps de venir choisir un livre, échanger sur vos lectures, accompagner vos enfants... nous vous attendons nombreux.

Renseignements :

Annie CONVERT, présidente :

06 33 63 61 35

Anne-Marie MEUNIER, secrétaire :

06 86 45 21 27

associationloisirsetculture@gmail.com

Vous reprendrez bien un bol de soupe ?

Pour sa deuxième édition, la veillée soupe aux jeux a rassemblé environ 70 amateurs de soupes, cuisinées par les 10 membres de l'association. Soupes aux saveurs multiples et variées : brocolis, oseille, lentilles corail, endives, potimarron... Et les joueurs de jeux de société ont bien animé la soirée. L'équipe de la bibliothèque vous remercie et vous donne rendez-vous l'année prochaine, pour une nouvelle veillée.

Ligue contre le cancer

Le comité de l'Ain réunit 200 personnes à votre service : un président, des administrateurs, des délégués cantonaux tous bénévoles, deux permanentes.

Chaque jour en France, plus de 1000 personnes sont touchées par le cancer. C'est un long combat que la ligue contre le cancer mène depuis plus de 100 ans pour faire avancer la recherche. Aujourd'hui, environ 58% des cancers sont guéris

Grace à vos dons, la recherche avance et c'est pourquoi ensemble, nous devons continuer nos efforts contre ce fléau.

Merci de votre générosité, la collecte de Confrançon s'est élevée

cette année à 2 719,60 €. Vous bénéficiez d'une déduction d'impôts de 66% sur votre don.

La randonnée pédestre de la Ligue Cantonale se déroulera à Confrançon le dimanche 5 avril 2020. Venez nombreux !

Les déléguées de la commune :

Marie VELON, Mireille CARJOT, Christiane BROYER



Vous avez besoin des pompiers ? Les pompiers ont besoin de vous !

L'avenir se construit maintenant !

C'est le dernier appel avant un bouleversement majeur pour notre Centre de Première Intervention Non Intégrée (CPINI). Nous recherchons activement des bénévoles qui pourraient intégrer notre centre de première intervention.

Après avoir passé avec succès les tests de présélection et la visite médicale, vous serez intégré comme stagiaire jusqu'à validation de vos modules de formation :

- prompts secours : 5 jours
- opérations diverses : 2 jours
- lutte incendie : 5 jours

Ces formations sont à réaliser dans un délai de 3 ans et peuvent être soit en semaine bloquée soit en week-end. Toutes sont rémunérées.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le Chef de Corps ou un de ses adjoints.

Alors ? Franchissez le pas !!!

Gilles GUERRY, Chef de Corps



Du nouveau à la société de chasse

La société de chasse s'est dotée d'un nouveau bureau depuis le mois d'août :

- président : Gérald DACQUEMBRONNE
- vice-président : Noël JOLY
- secrétaire : Benoît GOUJON
- trésorier : Benjamin ANDRE

En cas de nuisances commises par des animaux nuisibles (dégâts dans les poulaillers, greniers, granges, etc.), ne pas hésiter à contacter le président. La société dispose de plusieurs piégeurs agréés qui pourront vous conseiller ou intervenir.

Renseignements :

Gérald DACQUEMBRONNE : 06 08 14 37 99

Du côté de la Communauté d'Agglomération

Vous réalisez des travaux ? La CA3B peut vous aider

Avec Mon Cap Energie, la CA3B mobilise les conseillers énergie de l'ALEC 01 pour vous proposer un accompagnement complet de votre projet, pour la définition des travaux prioritaires, au choix des matériaux, à la sélection des artisans ou la demande des aides financières de la CA3B notamment. Les subventions concernent l'isolation des logements ou l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, par exemple un poêle à bois. Elles sont versées sous conditions de ressources et de respect de critères techniques. Les maisons individuelles comme les copropriétés peuvent en bénéficier tout comme les propriétaires occupants ou bailleurs.

Les aides financières à la rénovation

Pour isoler son logement, un bouquet de deux travaux à réaliser parmi ceux-ci : murs, plancher bas, toitures (combles, rampants), changement de menuiseries.

> Prise en charge de 25% du coût des travaux avec un plafond de travaux éligibles de 10 000€ HT. Aide majorée à 40% pour les primo-accédants.

Pour installer un équipement utilisant une énergie renouvelable : bois, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie.

> Jusqu'à 1 000€ par équipement.

Panneaux solaires : un site pour bien s'informer

Bonne idée que d'installer des panneaux solaires. Encore faut-il qu'ils soient installés au bon endroit et que les équipements soient de bonne qualité. Pour s'informer, la Communauté d'Agglomération propose le cadastre solaire. Accessible sur Internet, il permet de visualiser la toiture de son logement et son potentiel solaire. Il est ainsi possible de savoir en quelques clics si l'installation de panneaux solaires sur le toit est rentable, que l'électricité soit vendue, autoconsommée ou utilisée pour l'eau chaude sanitaire.

Le site : www.moncapenergie.fr puis rubrique Installer des panneaux solaires.

A noter : la CA3B finance l'installation de panneaux solaires à hauteur de 1 000€ par équipement.

Des ateliers avec papa et maman au multi-accueil à Confrançon

Depuis quelques années, des ateliers sont proposés aux parents au sein du multi-accueil « Câlines et Trotinettes ». C'est souvent autour de la créativité que s'articulent les ateliers avec les familles : cuisine, manipulation, décorations de Noël, jeux libres...

Les objectifs sont nombreux : se laisser aller à la détente, prendre du plaisir à jouer avec son enfant, se rencontrer et créer des liens, favoriser les échanges entre parents... C'est un moment de partage où les enfants sont contents et fiers de jouer un moment avec leur parent au sein du multi-accueil.

Ces ateliers continuent l'année prochaine autour d'activités, de petits déjeuners dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance ou encore avec les grands-parents.



Consignes de tri : quelques rappels

Dans le bac vert

Les bouteilles en verre, bocaux.

Faux amis : les pots de yaourt en verre, la vaisselle (verres, assiettes, etc) sont à déposer en déchetterie.

Dans le bac jaune

Les déchets plastiques : flacons de gel douche et shampoing, de produits ménagers, bouteilles d'huile, les films entourant les journaux, les barquettes en polystyrène, les sacs plastiques, la vaisselle jetable.

Les contenants métalliques : les bouteilles en métal, les boîtes de conserve, les feuilles d'aluminium, les couvercles ou bouchons en métal.

Les emballages cartonnés : boîtes de lait, carton entourant les packs de yaourts, les cartons bruns s'ils ne sont pas trop gros et pliés.

Faux amis : la vaisselle en plastique dur, les films alimentaires, les jouets plastiques cassés à jeter avec les ordures ménagères.

Dans le bac bleu

Les journaux, magazines et papiers.

Faux amis : le papier cadeau et le papier photo à jeter avec les ordures ménagères.

A la déchetterie

- Piles et ampoules
- Cartouches d'imprimantes
- Grands cartons
- Déchets toxiques : aérosols, peintures, piles, ampoules, néons, radiographies, solvants, acides, huiles végétales et moteurs
- Mobilier plastique, métal, bois et assimilés
- Petit et gros électroménager, appareils fonctionnant avec piles (radioréveils, jouets)
- Déchets verts
- Bois, ferraille, gravats, PVC, plâtre
- Encombrants

Verre en vrac



Emballages ménagers en vrac



Journaux, magazines en vrac



Déchets : dépôts volontaires, la suite

Je relatais dans le bulletin municipal de juin 2019, les bonnes pratiques de tri concernant le verre, le carton et le papier.

Revenons maintenant sur le tri des emballages plastiques, métalliques et cartons recyclables, vous savez, ceux que l'on jette dans le container jaune.

Je comprends que la multitude des plastiques peut en rebuter quelques uns au tri.

Une photo ou une image étant bien souvent plus parlantes qu'un long discours, je vous laisse parcourir et intégrer le document ci-contre, et pourquoi ne pas l'afficher en bonne place dans la cuisine.

A bien y regarder, la majorité de nos emballages se recyclent, finalement.

Donc :

STOP limitons le poids et le volume de nos poubelles ménagères.

RECYCLONS POUR NOTRE PLANETE,

MERCI.

Jean-Paul BUELLET, conseiller délégué



Déchets ménagers

Vers un seul mode de financement des déchets

A compter du 1er janvier 2020, tous les foyers paieront la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour 90% d'entre eux, c'était déjà le cas. Pour les autres, la taxe remplace la redevance. Pour tous, le montant évoluera de quelques euros, à la hausse ou à la baisse, suivant les situations.

La taxe va apparaître sur les avis de taxes foncières envoyées en octobre 2020. Pour les habitants qui payaient la redevance, le service de collecte est maintenu dans les conditions actuelles : fréquence, jours et modes de collecte. Mais à partir du 1er janvier 2020, la facturation au nombre de levées, au poids ou suivant la composition de la famille n'existera plus.

Pourquoi une taxe et non une redevance suivant le poids des déchets à collecter ?

Certains foyers du territoire payaient effectivement une redevance suivant le volume de déchets produits. La quantité d'ordures ménagères collectées était moindre, mais jusqu'à 55%

des déchets proposés au tri n'étaient pas conformes, ce qui engendre des pénalités pour la collectivité. Sans compter les dépôts sauvages, les sacs déposés hors secteur et l'augmentation considérable des déchets apportés en déchèteries.

Tri des déchets : les bons réflexes

La Communauté d'Agglomération a réalisé des guides du tri. Ils sont disponibles dans les mairies ou en ligne sur www.grandbourg.fr. Un rappel utile sur les règles de tri, mais aussi des astuces pour produire moins de déchet.

Horaires des déchèteries :

Etrez : lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

Polliat : lundi, mercredi, samedi de 8h à 12h et 13h30 à 18h (19h au printemps et été) et le vendredi de 13h30 à 18h (19h au printemps et été)

Info CA3B



Centre Local d'Information Pour les personnes  g es Et leur entourage Le service est gratuit



Le CLIC, c'est :

Un lieu d'information, d'écoute et d'orientation pour toute personne retrait e, les aidants et leur entourage. Un accompagnement et un soutien pour les aidants.

M me si vous avez de la famille qui r sident dans un autre d partement, le CLIC peut vous donner les coordonn es des lieux d'informations sur toute la France.

Pourquoi contacter le CLIC ?

Vous vous interrogez pour vous ou pour un proche sur la mise en place d'aide   domicile, sur les services et les prises en charge possibles, sur des structures d'h bergement pour personnes  g es, sur des activit s de loisirs...Le CLIC r pond   vos questions et facilite vos d marches.

Le CLIC c'est  galement...

Des actions de pr vention pour les retrait s

L'organisation de r unions d'information, de conf rences ou encore d'ateliers sur des th matiques de pr vention sociale et m dico-sociale   destination des seniors.

Exemple : la m moire, le sommeil, la gestion du stress, les arnaques   la consommation, le bon usage du m dicament, la pr vention des chutes...

CLIC du Bassin Burgien

11 rue Aristide Briand

01000 BOURG EN BRESSE

04.74.22.11.11

climbassinburgien@adag01.fr

Venez d couvrir notre site internet :

www.adag01.fr

Horaire d'ouverture :

Du lundi au Vendredi

De 8h30   12h30 et de 13h30   17h

Possibilit  de visites   domicile et de rendez-vous en dehors de ces horaires



pour tous, toute la vie, partout

RÉDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE **-50%***

* Article 19 sexdecies du CGI, sous réserve de modifications de la législation

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Micro-crèches
Garde d'enfants à domicile
Soutien à la parentalité
Aide aux devoirs
Transport



Accompagnement et soins à domicile
Transport
Sorties - Loisirs
Garde jour/nuit
Aide au répit



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Aide & soins à domicile
Livraisons de repas et de courses
Aide aux aidants
Téléassistance
Transport



Ménage et entretien du linge
Petits travaux de bricolage et jardinage
Livraisons de repas et de courses



ENTRETIEN DE LA MAISON

EN SAVOIR PLUS

www.fede01.admr.org



ADMR Montrevel-en-Bresse

Maison des Remparts
10 rue du 19 mars 1962
01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 30 89 07
amontrevel@fede01.admr.org

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Le Mardi de 9h00 à 12h00
Le Jeudi de 14h00 à 17h00



RAPPEL : Arrêté municipal permanent : N°201705-038

Dans le cadre des pouvoirs de police conférés au maire, l'arrêté municipal dont les articles principaux sont les suivants, est en vigueur à Confrançon :

Entretien des trottoirs, des caniveaux et des bas-côtés

Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les occupants ou locataires sont tenus de nettoyer régulièrement les trottoirs, les caniveaux et les bas-côtés sur toute leur largeur et sur toute leur longueur. En outre, le désherbage des trottoirs et caniveaux doit être réalisé par un arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Les grilles placées sur les caniveaux doivent également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera l'obstruction des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de grosses pluies.

Par temps de neige, les propriétaires ou, le cas échéant, les occupants ou locataires sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les habitations.

Pendant les gelées, il est strictement interdit de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique.

Plantations bordant la voie publique

Les propriétaires ou, le cas échéant, les occupants ou locataires riverains des voies publiques ou de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes ou autres plantations situées sur leurs propriétés et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.

Animaux

Les propriétaires et détenteurs d'animaux doivent veiller à ne pas laisser souiller et dégrader le domaine public, les parcs et jardins publics et les emplacements aménagés pour les jeux d'enfants, par les déjections de l'animal placé sous leur responsabilité.

Il est fait obligation aux personnes accom-

pagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections occasionnées par cet animal.

Responsabilité des usagers

Les usagers du domaine public doivent veiller à ce que les voies et places publiques ne soient pas souillées par le transport de certains déchets et matières usées. Les chargements et déchargements devront être effectués en conséquence. L'abandon d'objets ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage en plus des sanctions prévues par la loi.

Sanctions

Les infractions constatées aux dispositions de ces différents arrêtés feront l'objet d'un procès-verbal et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Nuisances sonores

C'est l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 qui s'applique en ce qui concerne la lutte contre les bruits de voisinage. Celui-ci stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Sont également précisées dans cet arrêté les dispositions régissant les lieux publics et accessibles au public, les activités professionnelles, sportives et de loisirs, les propriétés privées et les chantiers.

En résumé, sont interdits dans les lieux publics, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif tels que :

- La réparation ou réglage des moteurs, quel qu'en soit la puissance, à l'exception de réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- Les pétards, artifices, objets et dispositifs similaires ;
- Les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie.

Lorsqu'il s'agit d'activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes les précautions doivent être prises pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage notamment entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence.

En ce qui concerne les propriétés privées, les dispositions suivantes sont ainsi prévues :

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé et préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants.

Il est ainsi interdit, de jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans les locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempêtes émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils et instruments divers.

• **Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**

- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En cas de nuisances sonores constatées, une amende forfaitaire peut être infligée à l'auteur des troubles à hauteur de 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction et 180 € au-delà de ce délai.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Inscription sur les listes électorales

A compter du 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^e vendredi précédent ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2020.) Pour les élections municipales et communautaires, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 07/02/2020.

Vous venez d'arriver sur la commune ou vous n'êtes pas encore électeur, pour vous inscrire, trois modalités d'inscription sont possibles :

- **Dans votre mairie :** munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport), d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (ex : factures d'eau ou d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer...).

- **Par Internet :** en créant un compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr et d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales ». La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile.

- **Par courrier** en adressant à la mairie le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) ou le site Internet www.service-public.fr à la rubrique « élections ». Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les jeunes qui ont ou auront 18 ans au plus tard le 28 février 2020.

- Si vous êtes venus en mairie de Confrançon pour le recensement citoyen, l'inscrip-

tion est automatique, aucune démarche n'est à effectuer. Un courrier vous parviendra en informant de votre inscription d'office sur les listes électorales.

Si vous résidiez ailleurs que Confrançon pour le recensement citoyen, vous devez demander à être inscrit(e) sur la liste de la commune du lieu de résidence (idem démarches du dessus).

Vous pouvez d'ores et déjà noter qu'auront lieu les 15 et 22 mars 2020 les élections municipales et communautaires. Vous pouvez vous inscrire dès à présent et jusqu'au 07 février 2020.

Recensement militaire ou citoyen obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (ex : permis de conduire). Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Le recensement s'effectue à la Mairie ou bien par internet en créant votre compte en quelques clics sur : www.mon.service-public.fr et en accédant à la démarche en ligne.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la na-

tionalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après cette démarche, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté, de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Numéros utiles

Téléphones d'urgence

- N° d'urgence européen : 112
- Chef de corps des pompiers de Confrançon, Gilles GUERRY : 06 89 95 81 60
- SAMU : 15
- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- Centre Anti Poison de Lyon : 04 72 11 69 11

Administratif (renseignement)

Tél. : 3939

Internet : <http://www.service-public.fr>

Démarches administratives par internet : <https://mon.service-public.fr/>

Divers

- **Cabinet d'infirmières à Confrançon**
04 74 47 40 52 / 06 66 42 57 68
- **Assistante sociale**
Maison de la Solidarité : 04 74 25 68 00
- **Médiateur** : sur rendez-vous à la Mairie de Montrevel : 3^{ème} mardi matin de chaque mois
- **Presse locale** :
Le Progrès : Valérie DESMURS
04 74 24 62 19
jeanval.desmurs@orange.fr
Voix de l'Ain : Yves GOUX
06 70 34 03 58
yves.goux28@laposte.net

Calendrier des fêtes 2020

JANVIER

- Sa 04 Voeux du Maire
- Me 08 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Ve 17 AG Comité de Fleurissement
- Ve 24 AG de l'Amicale des Sapeurs Pompiers

FÉVRIER

- Sa 01 Repas (sanglier) de la société de chasse (en soirée)
- Me 12 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Sa 15 Vente fromage & charcuterie du restaurant scolaire

MARS

- Di 01 Banquet des Classes des Conscrits
- Lu 02 Matefaims des Conscrits
- Ve 06 Concours de belote «à la vache» Club des Retraités
- Me 11 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Sa 14 Repas Propriétaires de la Société de Chasse (à midi)
- Je 19 Cérémonie du 19 mars 1962 (FNACA)
- Sa 21 Soirée dansante des pompiers
- Ve 27 AG de Copain-Copine

AVRIL

- 03 au 19 Tournoi Tennis homologué
- Sa 04 Vente de chocolats Pâques du Restaurant Scolaire
- Sa 04 Vente de plats à emporter du Sou des écoles
- Di 05 Randonnée pédestre - Ligue cantonale contre le cancer
- Me 08 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Sa 18 Vente de plantes, fleurs & légumes - Sou des Écoles à Curtafond
- Di 19 Repas de fin de tournoi du Tennis
- Sa 25 Banquet des pompiers

MAI

- Di 03 Vide grenier du Sou des Écoles à Confrançon
- Ve 08 Commémoration Victoire du 08 mai 1945
- Me 13 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Sa 16 Vente saucisses / merguez du Basket
- Lu 18 Marche clubs des retraités intercommunaux à Confrançon
- Je 21 Tournoi Foot inter quartiers à Curtafond

JUIN

- Sa 06 Vente de pizzas de Copain-Copine
- Di 07 AG de la Société de chasse
- Me 10 Repas du Club des Retraités (restaurant)
- Ve 12 AG du Basket au gymnase et tournoi de Mölkky
- Di 14 AG du Foot à Curtafond
- Sa 20 & Di 21 Fête Patronale au village
- Ve 26 Kermesse du R.P.I. à Curtafond

JUILLET

- Ve 03 Remise des Cadeaux aux CM 2 à Curtafond

SEPTEMBRE

- Ve 04 Tournoi Vétérans du Foot à Curtafond
- Me 09 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Di 13 Repas du CCAS
- Ve 18 Concours de belote coincée du Club des Retraités

OCTOBRE

- Ve 02 AG du Sou des Écoles et du Restaurant Scolaire à Confrançon
- Di 11 Bourse aux jouets de Copain-Copine
- Me 14 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Ve 16 Vente de bonbons d'Halloween du Restaurant scolaire
- Sa 17 Foulées du Logis
- Sa 24 AG Gym
- Sa 24 Tournoi Foot U9 - U11 à Curtafond
- Di 25 Tournoi Foot U7 à Curtafond

NOVEMBRE

- Me 04 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Sa 07 Vente de boudin et saucissons artisanaux du Comité de Fleurissement
- Me 11 Armistice défilé / banquet et AG de l'Amicale des Anciens Combattants
- Sa 28 Soirée moules frites du Club de Foot à St-Didier-d'Aussiat
- Sa 28 Loto du Sou des écoles à 18h à Confrançon

DÉCEMBRE

- Me 02 Réunion mensuelle du Club des Retraités
- Ve 04 Marché de Noël du Sou des Écoles à Curtafond
- Me 09 AG et repas du Club des Retraités (restaurant)
- Ve 18 Repas de Noël du Restaurant Scolaire

**Bonnes fêtes
de fin d'année !**

Les conscrits de 2019



Conscrits de Confrançon - le dimanche 24 février 2019

60